

## Calme olympien de mise assurément !



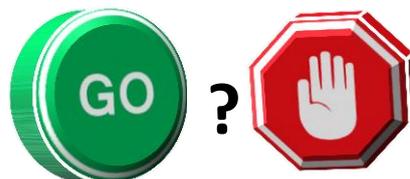
*La saison 2021 n'a pas été lancée comme prévu ce week-end suite aux températures annoncées trop froides. Les colonies se sont ainsi résignées à faire preuve de patience et de calme.*

*Quid demain ? Les garanties de pouvoir « jouer en France » ne sont pas encore officielles. Le Covid-19 ne désarme pas. Loin s'en faut...*

Le 11 mars dernier, peu avant 10 heures, un communiqué de la Fédération tombait. Il véhiculait de l'espoir. En ce sens qu'il se décrivait sans la moindre ambiguïté porteur de *très bonnes nouvelles*. Et pourtant, il paraît prudent de le relativiser voire de le tempérer par mesure de sagesse dans ce contexte pandémique évolutif de jour en jour. Le souvenir d'exemples significatifs dans un passé récent le conseille.

Donnant une suite favorable aux démarches menées par les dirigeants fédéraux du plus haut niveau, le communiqué précité répercutait la réception de la confirmation, par le Cabinet du Ministre compétent, que des entraînements et concours peuvent être organisés en Belgique sur base du vade-mecum de 2020 dans le respect du bien-être et de la mise en condition des pigeons. Sans perdre la moindre seconde, la fédération s'attela à planter le décor compétitif belge de 2021. Elle commença notamment par autoriser les entraînements pour vieux pigeons et yearlings à partir du mardi 16 mars dernier avant d'admettre dès le 20 mars suivant les concours pour ces deux catégories.

**Un bémol à craindre ?** Ces décisions, tant attendues, risquent pourtant de ne pas être « savourées » de manière similaire dans toutes les régions belges. Comme « Coulon Futé » l'a déjà précédemment écrit, un problème, identique à celui déjà rencontré en 2020, risque de se poser pour les ententes accolées à la frontière française. Si le Nord du pays dispose de garanties kilométriques pour une mise en route classique, ce n'est pas nécessairement le cas pour le Sud. Mais le contexte météorologique annoncé en ce troisième week-end de mars a occulté ces plausibles divergences car, après une concertation menée avec les convoyeurs et les présidents de provinces, les présidents nationaux ont annulé la première journée de compétition officielle.



**Quid en France ?** Si, en théorie, les feux sont donc en principe au vert pour la Belgique, ils ne le sont cependant pas encore pour la France car aucun lâcher ne peut toujours pas être effectué sur le territoire français avant le 1<sup>er</sup> avril 2021 suite à l'interdiction décrétée. Une interdiction qui sera levée par le bon vouloir des autorités politiques de « L'Hexagone » et de la Fédération Colombophile Française (FCF). Quand ? L'attente est toujours de mise car aucune nouvelle officielle n'est tombée à ce jour. Les derniers enseignements épidémiques venus de « L'Hexagone » ne portent pas pour l'instant à l'optimisme.

**Avancement inquiétant.** Le Conseil national de sécurité (organe instauré par le gouvernement belge) prévu le 26 mars prochain a été avancé au 19 pour cause d'inquiétude



suite à l'évolution négative des données numériques relatives à la pandémie en Belgique. Les mesures annoncées d'assouplissement au 1<sup>er</sup> avril sont notamment reportées. Un temps de pause a été décrété, mais la levée de l'interdiction des voyages non-essentiels reste toutefois maintenue au 18 avril. Quel sera le sort réservé aux compétitions françaises ? La question se pose.

**Remise à jour.** En répondant aux instructions fédérales, les sociétés ont déjà réactualisé la procédure 2020, édictée par le gouvernement fédéral et la RFCB, autorisant la pratique colombophile. Une procédure qui doit être de nouveau strictement respectée dans l'intérêt de tous, des amateurs comme des sociétés. Etre autorisé à espérer *vivre une saison quasi normale* est à ce prix.



**Démarche attendue.** Pour tenter de répondre aux aspirations des amateurs soucieux de connaître au mieux les conditions de jeu qu'ils rencontreront, « Coulon Futé » réitère, en 2021, sa désormais classique campagne d'information en Hainaut-Brabant wallon. Et ce, en s'attardant de nouveau, à l'entame de la compétition, sur les différents lâchers de cette entité provinciale réunie entérinés lors de l'assemblée générale statutaire tenue en mode non-présentiel.

Pour y parvenir, des dossiers de la compétition à une nuit de panier, présentés principalement sous forme de fiches en vue de classements éventuels, vont être proposés ces prochaines semaines. Ils partiront de l'ouest du Hainaut en direction de l'est de la même province, clôtureront avec le Brabant wallon.

Avant de découvrir dans le détail ces dossiers explicatifs, il paraît nécessaire et judicieux d'apprendre à connaître la trame générale de la politique des lâchers menée en 2021. Le tableau ci-après contribue à une vue d'ensemble de la thématique abordée où la reconduction s'avère le leitmotiv prioritaire. Serait-ce un effet secondaire de la Covid-19 qui aurait induit une élémentaire sagesse... Pour cause de fatigue... ?

**En 2021 :**

## Dans le Tournaisis

Les groupements de *Dottignies-Néchin*, *Tournai-Kain* et *Les Six* relèvent d'un seul et même lâcher en grande vitesse. Ce qui n'est par contre pas le cas en petite vitesse car *Dottignies-Néchin* dispose alors d'une ouverture de paniers séparée. Le classement par trois est d'application. Aucun résultat n'est établi au niveau du lâcher qui concerne deux provinces, le Hainaut et la Flandre occidentale.

En petit demi-fond, le lâcher tournaisien de grande vitesse, correspondant alors à une seule entente, s'associe à celui de l'aile gauche aithoise de vitesse pour former une entité de lâcher « transparisien ». Le classement par trois est d'application. Aucun résultat n'est établi au niveau du lâcher établi au-delà de Paris qui concerne cette fois trois provinces, le Hainaut et les Flandres occidentale et orientale. .



## Dans les régions d'Ath et de Lessines

Pour toutes les étapes de vitesse (petite comme grande), les régions d'Ath et de Lessines relèvent de deux lâchers distincts s'enchevêtrant en grande partie.

*Un premier* reprend trois ententes sises sur la gauche (*Entente des V, Entente Frontalière et Entente de l'Ouest*). Il propose une épreuve générale obligatoire assortie de trois doublages facultatifs dans les pigeonneaux, de deux seulement dans les autres catégories. Le classement par deux est d'application. Entrent en considération dans ce lâcher trois provinces, le Hainaut, la Flandre orientale et le Brabant flamand.

*Un second* recense également trois ententes sises cette fois sur la droite (*Hunelle Dendre, Lessines et Le Sud*). Il débouche sur un résultat général par deux et trois doublages non obligatoires. Trois provinces, le Hainaut, la Flandre orientale et le Brabant flamand, font partie du lâcher.

En petit demi-fond, le lâcher de l'aile droite et celui de vitesse de Mons composent une entité de lâcher en secteur « transparisien » sans pour autant déboucher sur un résultat commun. Quatre provinces y adhèrent, le Hainaut, la Flandre orientale et les deux Brabant.

## Dans la région de Mons

Le lâcher montois en petite et grande vitesse n'est autre que la symbiose des zones de participation de l'*Association Le Renouveau-Bierghes* et du *Groupement des Quatre*. Ce dernier se résumant de nouveau à la seule société de Petit-Enghien.

*Le Renouveau-Bierghes* propose une épreuve générale classée par trois assortie des trois doublages que sont *La Collégiale, L'Espoir* et *Bierghes*. Ce dernier par contre classe ses résultats par deux. Comme à l'accoutumée, *Petit-Enghien* programme un maximum de Niergnies et de Noyon, tous classés par deux. Hainaut, Brabant wallon et Brabant flamand sont les pourvoyeurs du lâcher en communes admises.

En petit demi-fond, le lâcher entériné ne concerne par contre plus qu'une seule entente à savoir l'*Association de L'Avenir* (en fait Le Renouveau de vitesse) et du *Secteur 1 en Brabant wallon*. Un seul résultat classé par trois est déterminé. Comme en vitesse, le Hainaut et les deux Brabant alimentent les contingents réunis.

## Dans le Centre

Orpheline de La Bouverie qui a cessé toutes ses activités, l'*Entente des V* ne recense plus que quatre sociétés, celles d'*Estinnes, de Marche-lez-Ecaussines* et des deux implantées à *Givry*. Elle cohabite, pour former un lâcher, avec, d'une part, le reliquat de *Charleroi 2012* composé désormais de *Courcelles* et de *Mont-Sainte-Aldegonde* et, d'autre part, avec *Erquelinnes* qui n'a pas reçu le statut d'électron libre demandé. Une épreuve générale est organisée au nom du *Grand Club Centre et Charleroi de vitesse*. Chaque composant du lâcher assure un doublage. La zone de participation s'étale en Hainaut et en Brabant wallon.

En petit demi-fond, les trois acteurs de la vitesse prolonge leur association pour former le *Grand Centre-Charleroi de demi-fond* reprenant les deux mêmes provinces.



## A Charleroi

Deux groupements, proposant un itinéraire commun, relevant d'un même convoyage et disposant chacun d'un lâcher, animent la grande vitesse carolorégienne. Le premier, dénommé *Charleroi Est* et qui correspond en quelque sorte au Nord de Charleroi est formé par quatre sociétés, celles de *Bouffioulx*, de *Châtelineau*, de *Frasnes-lez-Gosselies* et de *Marbaix-la-Tour*. Le second, en l'occurrence l'*Entente de la Botte du Hainaut* (lâchée toujours en dernière position), résulte cette fois de l'association de cinq sociétés, celles de *Froidchapelle*, de *Sivry*, de *Strée*, de *Thirimont* et de *Virelles*. Les deux zones de participation arrêtées reprennent toutes deux des communes hennuyères et namuroises.

En petit demi-fond, les deux groupements incorporent le *Petit Club* 2021 en Brabant wallon.

## En Brabant wallon

La largeur de la province justifie de nouveau l'entérinement de trois secteurs en vitesse se livrant à une sévère concurrence territoriale vu la superficie restreinte de la province.

Le premier, sis sur l'ouest, appelé *Secteur 1*, comporte désormais deux sociétés, celles de *Nivelles* et de *Rixensart* (substitut de Lasne) suite à la fusion de Braine-l'Alleud avec la capitale du Roman Païs de Brabant (Nivelles). Son rayon recense des communes du Brabant wallon, du Brabant flamand, du Hainaut, de la province de Namur et quelques communes à facilités de la périphérie bruxelloise.

Le deuxième, en position qualifiable de relativement centrale et dénommé *Secteur 2*, est un mixte linguistique en ce sens qu'il dénombre deux sociétés brabançonnnes wallonnes, celles de *Wavre* et de *Nethen* et d'une brabançonne néerlandophone limitrophe, celle d'*Overijse*. Les deux sociétés hennuyères de Pont-à-Celles (année administrative) et de Frasnes-lez-Gosselies ont quitté ledit Secteur. Les Secteurs 1 et 2, relevant d'un même lâcher, proposent de concert une épreuve générale commune assortie de doublages.

Le troisième, sis sur l'est, mentionné par le libellé *Secteur 3* recense, par ordre alphabétique, les sociétés de *Beauvechain*, *Mont-Saint-Guibert*, *Orp*, *Perwez* et *Ramillies*. Il constitue à lui seul un lâcher. Sa zone de participation reprend des localités du Brabant wallon, de Brabant flamand, du Hainaut et des provinces de Liège et de Namur.

Le demi-fond est l'apanage du *Petit Club* qui recense 21 sociétés (*Fleurus*, *Ramillies*, *Beauvechain*, *Mont-Sint-Guibert*, *Orp*, *Wavre*, *Virelles-Forges*, *Froidchapelle*, *Marbaix-la-Tour*, *Saint-Amand*, *Sivry*, *Stée*, *Thirimont*, *Bambois*, *Falisolle Grand-Leez*, *Leuze*, *Meux*, *Sombreffe* et *Vedrin*). La zone de participation reprend des communes des provinces du Brabant wallon, du Hainaut, de Liège, du Limbourg et de Namur



### Il faut encore savoir.

Les sociétés ont dû introduire auprès du secrétariat de l'EPR avant le 1<sup>er</sup> février 2021 leurs itinéraires d'entente ou de groupement. Ces derniers ont été par la suite supervisés par le mandataire local qui a fait remonter d'éventuelles remarques au secrétaire. « Coulon Futé » a rencontré ce dernier pour recevoir des informations officielles correctes. Le résultat vous est transmis non sans faire appel à des archives tenues.

